

Face aux discriminations
Pour une poursuite des recherches engagées
Jean-Luc Richard

La connaissance des conséquences des discriminations est établie depuis de nombreuses années. Elle est nécessaire et préalable à la mise en œuvre de politiques visant à les combattre. Cela suppose la disponibilité de statistiques. Dès lors que l'on croit que les études longitudinales sont nécessaires à la connaissance, alors les questions dites « sensibles » deviennent encore plus prégnantes, puisqu'il s'agit d'envisager des fichiers sur le long terme. Avant d'envisager la nécessité éventuelle de statistiques spécifiques, publiques ou privées qui seraient à créer ou à développer, il convient d'examiner les données disponibles. Il se trouve qu'elles permettent d'examiner en détail les situations sociales qu'il importe de connaître. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que les données de l'INSEE conviennent parce qu'elles sont des données publiques officielles, mais de partir du constat de ce que ces données permettent de connaître et d'étudier. Depuis 1992, les statistiques de l'INSEE ont permis de faire des progrès considérables dans la connaissance de la place des immigrés et de leurs descendants directs sur le marché du travail. Cette approche indirecte de l'ampleur des discriminations a d'ailleurs été perçue, dès 1997, par les autorités publiques, comme un élément justifiant la mise en œuvre de politiques publiques

(lois contre les discriminations) qui sont demeurées, certes, insuffisantes.

La question des migrations est un point essentiel par rapport au débat qui nous mobilise. Que l'État souhaite avoir des informations sur les lieux de naissance et la nationalité des individus est accepté. Qu'à partir d'un échantillon longitudinal issu du recensement, ce qu'est l'Échantillon démographique permanent (EDP), on dispose de plus de la possibilité de caractériser un ménage, ou une famille, et donc ses membres anonymes, à partir des nationalités et lieu de naissance des adultes de la famille cela me semble compréhensible. Nous avons là des informations qui sont extrêmement détaillées par rapport à des objectifs d'étude, et ce, alors que l'on n'a fait que demander à des individus leur lieu de naissance et leur(s) nationalité(s). Une étude de Jamila Ysati a mis en évidence que les départs hors de France, en raison d'un certain désespoir consécutif à des discriminations, étaient particulièrement mal vécus par les jeunes issus de l'immigration qui auraient souhaité être considérés comme des Français «comme les autres»: l'expatriation n'est pas dans la logique de ces jeunes qui en ont un mauvais souvenir ou une mauvaise image et, s'ils quittent la France, c'est en raison de l'importance des difficultés qu'ils rencontrent. L'exclusion sociale des parents entraîne un nombre non négligeable de départs de familles entières hors de France. Ces départs touchent davantage les familles issues de courants migratoires récents, notamment les personnes (et leurs enfants) qui étaient en France dans des situations de grande précarité, touchées par le chômage. L'échantillon démographique permanent de l'INSEE permet de quantifier l'importance des départs touchant les jeunes issus de l'immigration. Ainsi, pour les générations 1970-1979, 36 % des jeunes nés hors de France, issus de

familles dont les parents étaient des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne en 1990, n'étaient plus en France en 1999 (15 % de départs de France en neuf ans pour les personnes nées en France, ayant au moins un parent immigré originaire d'Afrique subsaharienne). Pour les jeunes de même âge, nés de parents immigrés maghrébins entre 1970 et 1979 (donc également âgés de 20 à 29 ans en 1999), les pourcentages de ceux qui ont quitté la France sont respectivement de 30 % (nés hors de France) et de 9 % (nés en France). Toute analyse des discriminations qui ne prendrait pas en compte l'existence de ces phénomènes n'est pas satisfaisante.

La fréquence des situations de chômage de nombreux jeunes actifs souhaitant travailler est une donnée structurelle de l'économie française depuis une trentaine d'années. Les différences de fréquence des situations de chômage, selon des caractéristiques individuelles, montrent l'importance des diplômes obtenus. Elles dévoilent également une forte influence du genre (en particulier lorsque l'on envisage le nombre d'enfants qu'ont éventuellement de jeunes actives), une influence des origines sociales familiales qui s'ajoute à l'effet du diplôme, et montrent des taux de chômage élevés associés à différentes variables. Ce qui nous amène à conclure que les enfants d'immigrés, ainsi que les personnes perçues comme issues de l'immigration, ou encore celles considérées comme ayant des caractéristiques non souhaitées par des employeurs, ont des difficultés spécifiques reposant en partie sur l'existence de discriminations.

Les recherches menées à partir de l'échantillon démographique permanent au sein de la division «enquêtes et études démographiques» de l'INSEE depuis 1992-1993, ont permis d'établir que les données disponibles permettent d'étudier ces questions de manière satisfaisante et comparable à ce

qu'il est possible de faire dans d'autres pays. Affirmer cela n'est pas une position militante, mais le constat de nombreux auteurs (Doomernik 1998; Piguet 2001; Constant *et al.* 2005).

La réussite scolaire des jeunes ayant été scolarisés en France, alors que un ou deux de leurs parents étaient des immigrés, est parfaitement connue. Des données très détaillées ont été publiées dernièrement (Richard 2006 et 2007). Il est ainsi possible de connaître les pourcentages de bacheliers parmi les enfants d'immigrés d'Afrique subsaharienne, ou encore parmi les enfants d'immigrés algériens. Il a même été possible de distinguer, parmi les jeunes, ceux dont un parent était français ou immigré, ceux dont les familles sont monoparentales, et ceux dont les deux parents sont immigrés. Les inégalités scolaires constatées sont dues à plusieurs facteurs. Les données disponibles confirment la nécessité de renforcer les politiques fondées sur des mesures sociales d'une part, territorialisées, d'autre part.

Bien que l'existence de discriminations soit établie par ailleurs, ces études permettent de constater que les difficultés des jeunes adultes issus de familles (où au moins un parent est ou était immigré) ne peuvent être expliquées seulement par ce que certains voudraient nommer «l'origine ethnique». Il existe une pluralité de situations et de variables contribuant à expliquer la fréquence de certains taux de chômage: la nationalité effective de l'individu, le patronyme dans certains cas, l'ancienneté de la présence individuelle et/ou familiale en France, l'importance des réseaux de soutien et, aussi, la représentation qu'ont les employeurs de certaines caractéristiques des candidats à l'embauche, telles le phénotype mélando-dermique. Pour les jeunes femmes, au-delà du diplôme obtenu déjà très lié aux origines sociales familiales, un effet cumulatif de ces

origines peut être observé au moyen d'analyses statistiques reposant sur des modèles probabilistes. Plusieurs situations et variables sont donc associées aux fréquences différentes des situations de chômage parmi les actifs (la nationalité effective de l'individu, le patronyme dans certains cas, l'ancienneté de la présence individuelle et/ou familiale en France, l'importance des réseaux de soutien, le lieu de résidence, et aussi, la représentation qu'ont les employeurs de certaines caractéristiques des candidats à l'embauche, telles le phénotype mélando-dermique).

Des recherches récentes ont aussi intégré la question des lieux de résidence dans l'explication des phénomènes sociaux tels que les comportements politiques et les différences de fréquence du chômage parmi certaines populations. En 1990, les catégories de l'action publique (ZEP, ZUS) étaient encore récentes (créées dans les années 1980), les quartiers concernés, manifestement moins stigmatisés et médiatisés dans un registre dramatisant qu'aujourd'hui, ce qui explique la faible prise en compte de ces dimensions dans les travaux qui illustraient aussi, à partir de l'EDP, le caractère moins marqué de la ségrégation en France par rapport à celle observée aux États-Unis, ainsi qu'un ouvrage du sociologue Loïc Wacquant, citant ces travaux, l'a mis en évidence (Wacquant 2007).

Désormais, le fait d'avoir vécu ou de vivre ZUS est pénalisant. 18 % des 20-29 ans fils et filles d'au moins un parent immigré habitaient en ZUS en 1999 (ils étaient 25 % en 1990 quand ils avaient de 11 à 20 ans). Les jeunes adultes issus de deux parents français de naissance ne sont que 6 % dans cette situation en 1999. On constate, pour la probabilité d'occuper un emploi, des effets négatifs associés à la résidence en ZUS, désormais significatifs. Après avoir mis en évidence ce phénomène, dans un rapport rendu public en novembre 2003, Jean-Paul Fitoussi, Eloi Laurent et

Joël Maurice, ainsi que l'immense majorité des chercheurs sur leur groupe de travail *Ségrégation urbaine et intégration sociale* du Conseil d'analyse économique étaient opposés aux statistiques ethniques, reprenant notre position en faveur d'études longitudinales, exprimée dans l'annexe 3 du rapport (Fitoussi *et al.* 2004). Des travaux complémentaires effectués à l'INSEE en 2005 par d'autres chercheurs ont confirmé l'importance de la nationalité effective des individus et ont montré les potentialités associées aux appariements des données de l'EDP à des données salariales. Dans ce contexte, les nouvelles propositions développées ces derniers mois par des membres de la commission Yazid Sabeg-François Héran, semblent en rupture avec la tonalité des conclusions de ces travaux.

La perspective d'appréhender des dynamiques et trajectoires amène enfin à évoquer un dernier point qu'il semble nécessaire d'aborder : les débats autour des statistiques ethniques ne peuvent être seulement appréhendés à partir de la thématique des discriminations. La question des conséquences de l'instauration des statistiques ethniques dans la réalisation ou la production de projections démographiques n'est pas marginale. Plusieurs pays ont toujours refusé, pour ces raisons, les données ethniques, relativement à leurs conséquences dans des travaux prospectifs qui auraient la légitimité associée à la statistique publique. Les données sociodémographiques officielles sont, dans une bonne moitié des pays du Conseil de l'Europe, très semblables à celles de la France (en 1991, des variables « ethniques » sont apparues dans le protocole du recensement en Grande-Bretagne, alors seul pays de l'UE où de telles catégories étaient instituées). On peut ainsi constater la qualité des analyses des comportements politiques des jeunes français dont les parents sont issus de l'immigration étrangère, ou

encore, et il s'agit là d'une question différente, des Français issus de familles originaires d'un département d'outre-mer, telle l'étude du politologue américain Rahsaan Maxwell à partir des enquêtes de l'INSEE (Maxwell 2009).

L'ethnisation des appartenances porte en elle des processus d'effacement de l'universel au profit de logiques nettement privatives (et même privées) (Bolnick *et al.* 2007). Il serait possible aussi d'examiner si les discriminations existantes participent à la construction d'une population de citoyen(ne)s à se définir d'autant plus sur et « dans » des registres (référentiels et « de population ») « ethniques » qu'ils et elles se sentent discriminés, dans la durée. Le repérage de caractéristiques individuelles d'individus identifiés au sein de communautés, éventuellement aidées, en partie constituées à partir de solidarités économiques et sociales dont le caractère privé est indéniable peut être effectué fort loin de tout ancrage dans des processus sociaux (politiques publiques, affirmation de droits) non-discriminants. Les données statistiques françaises disponibles permettent de réaliser nombre de recherches comparables à celles effectuées à l'étranger, les dangers d'un essentialisme dans l'approche en moins. D'autre part, l'essentialisation des appartenances cadre mal avec une approche de l'intégration pensée comme un processus difficilement mesurable dont les principales composantes, une fois pris en compte l'aspect démographique et résidentiel de la présence sur un territoire, seraient de nature socio-économiques et politiques. La catégorie « enfant d'immigré(s) » pourrait être à la base d'un objectif ambitieux de politique de lutte contre les discriminations, car fondé sur un « rattrapage » de handicaps en une seule génération. Il convient de poursuivre les recherches à partir des données existantes, sans introduire de statistiques ethniques.